



Des ruptures d'ARV inquiètent les associations

LE COLLECTIF interassociatif TRT-5, alerté par le nombre de témoignages de personnes vivant avec le VIH qui ne peuvent plus se procurer leur traitement en pharmacie de ville, a mis en ligne, en février 2010, un dispositif d'alerte et de recueil d'informations. Des premiers résultats, déjà inquiétants, ont conduit les associations à élargir le dispositif en juin 2010 (« le Quotidien » du 4 juin 2010). « Les résultats de cet observatoire sont alarmants », affirme aujourd'hui le collectif.

En février 2011, « 118 signalements de ruptures d'approvisionnement exploitables, car correctement documentés », ont pu être recensés. Les cas de rupture se répartissent pour moitié en Île-de-France (58 cas, dont 37 à Paris *intra-muros*) et pour moitié en région (59 cas). Parmi les réponses à l'observatoire, 39 (soit 33 %) ont mentionné des interruptions de 1 jour à plus de 7 jours dans la prise de traitement du fait des difficultés d'approvisionnement. « Ce chiffre signifie qu'un répondant sur trois a été contraint d'inter-

rompre son traitement entre 1 et 7 jours ou plus, avec tous les risques que cela comporte et les graves conséquences sur leur santé », note le TRT-5.

Les associations dénoncent un « problème grave qui semble désormais systémique ». Selon elles, « les responsabilités sont partagées » entre les pharmacies de ville, les grossistes et les laboratoires pharmaceutiques. Les premières, « même celles qui ont des patients réguliers bien identifiés, ne disposent pas de stocks de cette classe de médicaments en raison de leur coût élevé et des difficultés auxquelles elles se heurtent dans le retour des inventus ». Les deuxièmes sont souvent réticents à dépanner : « Lorsqu'une pharmacie ne peut pas honorer une ordonnance, via son propre grossiste répartiteur ou, à défaut, un confrère de quartier, elle se retourne vers d'autres grossistes qui sont souvent réticents pour pratiquer de tels dépannages au risque de ne pas pouvoir fournir leurs clients habituels. » Les labo-

ratatoires pharmaceutiques ont chacun mis en place leurs propres règles en cas de difficulté d'approvisionnement (numéro d'urgence, ligne pour les pharmaciens, ligne pour les patients, cellules de crise, etc.), mais, « faute d'harmonisation entre les firmes, ces procédures sont mal identifiées par les pharmaciens d'officine et encore moins par les personnes qui utilisent des anti-rétroviraux (ARV) », note le TRT-5. Résultat : à la moindre difficulté, la mise à disposition des traitements est compromise. Lors de la grève qui a duré un mois au centre de répartition de ViiV Healthcare, 21 ruptures d'approvisionnement ont été signalées. L'épisode neigeux qui a isolé le centre de répartition normand d'Abbott en décembre 2010 est, lui, à l'origine de 4 ruptures.

Le TRT-5 a déjà interpellé l'ensemble des acteurs, et notamment l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) et le ministère de la Santé sur ces difficultés ponctuelles mais récurrentes et graves. > Dr L.A.